

## NOTE

DESTINATAIRES : À tous les médecins, dentistes, pharmaciens, personnel infirmier et gestionnaires des unités de soins du CISSS de Chaudière-Appalaches

DATE : 2 juin 2020

**OBJET : Rappel – validité de 5 jours des prescriptions d'antibiotiques**

---

Nous désirons vous rappeler que depuis le 11 février 2020, la validité des prescriptions d'antibiotiques **sans durée précisée est automatiquement réduite à 5 jours**. Les seules exceptions à cette règle sont la fidaxomicine et la vancomycine per os qui auront une durée automatique de 10 jours à partir du 9 juin 2020.

Un avis de réévaluation (avis de renouvellement) est émis par la pharmacie 48 heures avant la fin de service. Nous vous encourageons à **préciser la durée du traitement** afin de prévenir un arrêt non désiré de l'antibiothérapie.

Nous aimerions également faire un rappel au personnel infirmier de bien placer les avis de renouvellement au dossier du patient, de façon à ce qu'ils puissent être facilement identifiés par les médecins, par exemple en les laissant dépasser du dossier ou en inscrivant une note sur le dessus du dossier.

La littérature démontre que plusieurs infections courantes sont adéquatement traitées en 5 jours et qu'une utilisation prolongée des antibiotiques apporte peu de bénéfices cliniques et augmente les risques d'apparition d'effets indésirables ainsi que le risque d'infection à *Clostridium difficile*. De plus, les antibiotiques débutés empiriquement peuvent habituellement être modifiés pour une option plus optimale ou pour une voie d'administration orale dans les premiers jours de traitement. Il est donc très important de réévaluer les antibiothérapies à chaque jour.

Nous vous prions de nous faire part de tout incident avec impact clinique résultant de ces nouvelles mesures, le cas échéant, et nous vous remercions pour votre habituelle collaboration.

Meilleures salutations.

« Signature autorisée »  
Jeannot Dumaresq  
Microbiologiste infectiologue  
Président du comité d'antibiogouvernance

« Signature autorisée »  
Chantal Breton, pharmacienne  
Chef du département régional de pharmacie

« Signature autorisée »  
Alexandra Covrig, pharmacienne  
Membre du comité d'antibiogouvernance